

Être citoyen aujourd'hui...

Cela passe aujourd'hui en grande partie par le fait de posséder sa carte d'électeur. Tous les français sont des citoyens potentiels, à partir du moment, ou âgé de plus de 18 ans est inscrit sur une liste électorale et est en possession de ses droits civiques (pas de condamnation en justice pouvant entraînée une suspension temporaire ou définitive des droits civiques).

Le droit de vote est un droit et donc n'est pas une obligation, chacun est libre de remplir ce devoir de citoyen ou non. Cependant être citoyen passe également par le fait de participer à la vie du quartier, de la ville ou du département par exemple. **La vie associative est un des éléments important de l'action citoyenne...**

L'état civil : naissance, mariage et décès...

L'état civil c'est la situation d'une personne dans la famille et dans la société. C'est la mairie qui est chargé de dresser les actes constatant ces faits.

Notamment les actes de naissance, de mariage et de décès.

Les démarches administratives du citoyen.

Vous trouverez ici toutes les informations concernant les démarches administrative de votre vie de citoyen.